

ACCUEIL DES JEUNES AU CLUB

Dans un club, un jeune mineur peut pratiquer le cyclotourisme sous la responsabilité des parents ou du tuteur légal et en leur présence.

Formalité administrative: prise de la licence familiale avec un ou plusieurs enfants et la licence jeune. L'enfant doit fournir la 1^{ère} année au club un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

ACCUEIL JEUNES DE 14 A 16 ANS

- Accueil des jeunes de 14 à 16 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte et nécessité d'une autorisation parentale

ACCUEIL JEUNES DE 16 A 18 ANS

- Accueil des jeunes de 16 à 18 ans, autorisation parentale obligatoire mais la présence d'un parent ou d'un adulte n'est pas requise.

Encadrement: En l'absence des parents ou du tuteur légal, le mineur sera systématiquement accompagné par un adulte (président de club, un animateur ou un adulte expérimenté désigné par le président.)